



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

## Quarante-quatrième session

Rome, 28 juin - 4 juillet 2025

Rapport de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts (Rome, 22-26 juillet 2024)

### Résumé

Les participants à la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts portent à l'attention du Conseil et de la Conférence leurs conclusions et recommandations sur les questions ci-après.

### Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité des forêts, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *La Situation des forêts du monde 2024, paragraphe 11;*
- *Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts, paragraphe 12;*
- *Renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie, paragraphe 13;*
- *Activités de la FAO en matière de foresterie au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, paragraphe 14;*
- *Foresterie urbaine et contribution de celle-ci à la transformation des systèmes agroalimentaires urbains, notamment l'initiative Villes vertes, paragraphe 15;*
- *Contribution du secteur forestier aux activités de la FAO relatives au changement climatique et à la gestion intégrée de l'eau, paragraphe 16;*
- *La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), paragraphe 17, alinéa a;*
- *Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, paragraphe 17, alinéa b;*
- *Gérer durablement la vie sauvage et faire face aux conflits entre humains et espèces sauvages, paragraphe 17, alinéa f;*
- *Gestion intégrée des feux, directives d'application volontaire de la FAO sur la gestion des incendies et Pôle mondial de gestion des feux, paragraphe 18;*
- *Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières, paragraphes 19 à 23, notamment le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, relevant du Comité des forêts, paragraphe 22, et les commissions régionales des forêts, paragraphe 23;*
- *Renforcer la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), paragraphe 27;*
- *Dispositions relatives à l'accueil du XVI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, paragraphe 28.*

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et recommandations du Comité des forêts, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *La Situation des forêts du monde 2024, paragraphe 11;*
- *Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts, paragraphe 12;*
- *Renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie, paragraphe 13;*
- *Activités de la FAO en matière de foresterie au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, paragraphe 14;*
- *Foresterie urbaine et contribution de celle-ci à la transformation des systèmes agroalimentaires urbains, notamment l'initiative Villes vertes, paragraphe 15;*
- *Contribution du secteur forestier aux activités de la FAO relatives au changement climatique et à la gestion intégrée de l'eau, paragraphe 16;*
- *La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), paragraphe 17, alinéa a;*
- *Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, paragraphe 17, alinéa b;*
- *Gérer durablement la vie sauvage et faire face aux conflits entre humains et espèces sauvages, paragraphe 17, alinéa f;*
- *Gestion intégrée des feux, directives d'application volontaire de la FAO sur la gestion des incendies et Pôle mondial de gestion des feux, paragraphe 18;*
- *Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières, paragraphes 19 à 23, notamment le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, relevant du Comité des forêts, paragraphe 22, et les commissions régionales des forêts, paragraphe 23;*
- *Renforcer la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), paragraphe 27.*

### Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Malgorzata Buszko-Briggs

Secrétaire du Comité des forêts

Tél.: +39 0657055762

Courriel: [Malgorzata.Buszko Briggs@fao.org](mailto:Malgorzata.Buszko Briggs@fao.org)

Veillez adresser une copie à [COFO@fao.org](mailto:COFO@fao.org).

## I. Introduction

1. La 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts (le Comité), présidée par M. Günter Walkner (Autriche), s'est tenue du 22 au 26 juillet 2024, parallèlement à la 9<sup>e</sup> Semaine mondiale des forêts, qui avait pour thème «Accélérer les solutions forestières grâce à l'innovation».
2. Le Comité s'est réuni selon des modalités hybrides, après l'approbation de sa méthode de travail telle que définie dans le document COFO/2024/INF/3, *Note sur la méthode de travail du Comité des forêts*.
3. Sur les 125 membres du Comité, 108 États membres ont participé à la session, à laquelle ont assisté 10 ministres et 6 vice-ministres. Douze membres de l'Organisation, 7 organismes des Nations Unies, 13 organisations intergouvernementales et 10 organisations non gouvernementales ont assisté en qualité d'observateurs. On trouvera la liste des participants dans le document COFO/2024/INF/4.
4. Deux dialogues de haut niveau, l'un sur l'innovation, intitulé *Catalyser l'innovation pour accélérer la contribution des forêts et des produits forestiers au Programme 2030 et au-delà*, l'autre sur l'intensification de l'agroforesterie, intitulé *Investissement dans des systèmes agroalimentaires résilients*, ont été organisés au cours de la Semaine mondiale des forêts (annexe G).

## II. Ouverture de la session (point 1)

5. M. Günter Walkner (Autriche), Président du Comité, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants.
6. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a inauguré la session et a prononcé une allocution (par message vidéo).
7. M. Carlos Nobre, Scientifique spécialiste des systèmes terrestres et Coprésident du Groupe scientifique pour l'Amazonie, et M<sup>me</sup> Louise Mabulo, Représentante des jeunes et Agroforestière, ont prononcé des allocutions d'ouverture.
8. Le Président a présenté les vice-présidents, qui sont les membres du Comité directeur de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts, à savoir: M. Dos Santos A. Silayo (République-Unie de Tanzanie), Président de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique; M. Keiran Andrusko (Australie), Président de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique; M. Keith Anderson (Suisse), Président de la Commission européenne des forêts; M<sup>me</sup> Ana Gabriela Saavedra López (Équateur), Présidente de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes; M. Mohammad Alhyari (Jordanie), Président de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient; et M. Randy Moore (États-Unis d'Amérique), Président de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord.

## III. Adoption de l'ordre du jour (point 2)

9. L'ordre du jour (COFO/2024/1 et annexe A) et le calendrier provisoire (COFO/2024/INF/1) ont été adoptés. La liste des documents examinés par le Comité figure à l'annexe B et dans le document COFO/2024/INF/2 Rev.1.

#### IV. Désignation des membres du Comité de rédaction (point 3)

10. Le Comité a été secondé par un Comité de rédaction composé des pays suivants: Arabie saoudite, Brésil, Canada, Fédération de Russie<sup>1</sup>, Hongrie, Inde, Japon, Kenya (Président), Nouvelle-Zélande et République dominicaine.

#### V. Situation des forêts du monde 2024: innovations dans le secteur forestier pour un avenir plus durable (point 4)

11. Le Comité:

- a. a pris note des principales conclusions de l'édition 2024 de *La Situation des forêts du monde* et a invité les membres à tirer parti des innovations responsables, durables et inclusives qui sont utiles pour les forêts, à les promouvoir et à poursuivre leur développement, afin de faire face aux défis mondiaux en tenant compte du contexte, des capacités et des priorités au niveau national et en se conformant aux engagements et aux obligations internationaux correspondants;
- b. a recommandé à la FAO d'aider les membres en facilitant l'échange de connaissances, le transfert de technologie selon des conditions convenues d'un commun accord, leurs efforts de mobilisation de ressources financières et d'investissements, ainsi que les dialogues sur les politiques qu'ils entretiennent avec les partenaires en ce qui concerne les bonnes pratiques et les moyens de renforcer et de mettre en œuvre les innovations du secteur forestier à l'appui de la gestion durable des forêts, notamment la conservation, la protection, la restauration et l'utilisation durable des milieux forestiers;
- c. a souligné l'important rôle technique joué par la FAO s'agissant d'évaluer et d'aborder, dans le cadre de son mandat, les répercussions de tous les conflits actuels sur le secteur forestier, tout en prenant note des interventions des membres sur cette question;
- d. a recommandé à la FAO de prêter son concours aux membres qui en font la demande en vue de renforcer les capacités d'innovation du secteur forestier et d'enrichir les connaissances permettant de rendre l'avenir plus durable, notamment en ce qui concerne les possibilités offertes par les produits forestiers non ligneux.

#### VI. Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts (point 5)

12. Le Comité s'est félicité de sa collaboration avec le Comité de l'agriculture et:

- a. a pris acte de la création, au sein de la FAO, d'un groupe de travail réunissant la Division des forêts et la Division de la production végétale et de la protection des plantes et s'est réjoui à la perspective de recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de leur plan de travail conjoint 2024-2025 aux sessions pertinentes des organes directeurs;
- b. a encouragé les membres à consolider la collaboration intersectorielle et à favoriser les politiques, stratégies et programmes qui visent à renforcer la sécurité alimentaire et les liens entre agriculture et forêts dans le cadre de la gestion des terres et dans l'ensemble des filières concernées, à atténuer la déforestation et l'appauvrissement de la biodiversité, ainsi qu'à ne pas ériger de barrières commerciales inutiles et à améliorer la situation des petits producteurs, qui sont essentiels à la production alimentaire mondiale;

---

<sup>1</sup> L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ukraine et l'Union européenne et ses États membres ont choisi de se désolidariser de la nomination de la Fédération de Russie comme membre du Comité de rédaction. La Fédération de Russie, quant à elle, a choisi de se désolidariser de tout membre s'étant désolidarisé de la nomination de la Fédération de Russie au Comité de rédaction.

- c. a recommandé à la FAO d'aider les membres qui en font la demande à renforcer leurs capacités, notamment au moyen du partage volontaire des connaissances et des pratiques, de la recherche et du transfert de technologie selon des modalités convenues d'un commun accord, afin d'intégrer la planification et le suivi de l'utilisation des terres, de façon à rendre la production agricole et forestière durable, de faire face aux menaces qui pèsent sur les forêts et de lutter contre les facteurs qui contribuent de manière importante à la déforestation et à la dégradation des forêts, notamment en encourageant les pratiques durables dans le cadre de toutes les activités économiques ainsi que les modes de consommation et de production durables, le reboisement, la restauration, la conservation et la gestion durable des forêts, cette approche se devant de tenir compte des engagements correspondants visant à enrayer le processus de déforestation et de dégradation des forêts et à inverser la tendance, ainsi qu'à empêcher la dégradation des terres d'ici à 2030, tout en assurant un développement durable, en gardant à l'esprit la nécessité d'éradiquer la pauvreté, de lutter contre la faim et de répondre aux besoins des pays en développement sur les plans de l'aide financière et du renforcement des capacités;
- d. a recommandé à la FAO d'aider les membres, à leur demande, dans leurs efforts pour développer l'agroforesterie à plus grande échelle, au moyen de projets, de produits du savoir, d'outils et d'activités de renforcement des capacités.

## **VII. Renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie – possibilités et défis (point 6)**

### 13. Le Comité:

- a. a encouragé les membres et a invité la FAO à intensifier l'appui technique, le renforcement et le développement des capacités, ainsi que le partage volontaire de connaissances et de pratiques, la recherche, et le transfert de technologie, à des conditions convenues d'un commun accord, pour faciliter la formulation d'approches, de stratégies et de plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux en matière de bioéconomie durable fondée sur les forêts, qui intègrent pleinement la gestion durable des forêts, en vue de promouvoir la collaboration intersectorielle et une participation inclusive des parties prenantes;
- b. a invité les membres à soutenir les pratiques durables, le développement des marchés et les investissements dans les chaînes de valeur forestières durables, et a invité la FAO à fournir une assistance technique aux membres, à leur demande, pour développer et encourager les innovations apportant une valeur ajoutée et une utilisation efficiente des matières premières dans le secteur forestier;
- c. a reconnu le rôle que joue la FAO dans la progression des activités qui visent à appuyer l'élaboration d'approches durables fondées sur la bioéconomie forestière et la restauration des écosystèmes contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance, notamment en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales, soulignant qu'il fallait garantir des modes de consommation et de production durables, et a encouragé la FAO à tirer parti de ses avantages comparatifs en travaillant dans tous les secteurs agricoles pour améliorer la base de connaissances et la collecte, l'analyse et le partage de données, promouvoir la cohérence des politiques et intensifier l'appui technique et le renforcement des capacités afin de faire progresser les pratiques de bioéconomie durable dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires et des forêts, et mettre en place un partenariat et une coopération au niveau mondial en matière de bioéconomie;
- d. a invité la FAO à organiser, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, une conférence internationale sur la contribution du secteur forestier à la bioéconomie durable et à en présenter les résultats à la 28<sup>e</sup> session du Comité des forêts et aux sessions pertinentes du Conseil et de la Conférence de la FAO;

- e. a pris note de la proposition du Brésil d'entamer les débats sur la création éventuelle d'un groupe de travail spécial aux fins de la négociation des principes d'une bioéconomie durable fondée sur les forêts pour l'alimentation et l'agriculture.

### **VIII. Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031) et activités de la FAO en matière de foresterie au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (point 7)**

#### 14. Le Comité:

- a. s'est félicité des réalisations accomplies par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice 2022-2023;
- b. a accueilli avec satisfaction et a approuvé<sup>2</sup> la Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031) (la Feuille de route pour les forêts), qui expose la vision et les actions que mène la FAO dans le domaine des forêts dans le contexte de son Cadre stratégique 2022-2031, et a noté que l'Organisation avait élaboré la Feuille de route pour les forêts dans le cadre d'un processus consultatif, mais qu'elle n'était pas le fruit de négociations entre les membres, et a encouragé la FAO à tenir compte, dans sa mise en œuvre, des débats et des différents points de vue exprimés par les membres en ce qui concerne la Feuille de route pour les forêts;
- c. a recommandé à la FAO de mettre en œuvre la Feuille de route de l'Organisation pour les forêts par le biais des domaines prioritaires du Programme définis dans le Cadre stratégique 2022-2031, de partenariats efficaces tels que le Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que des programmes et projets pertinents;
- d. a approuvé les priorités mises à jour en ce qui concerne les activités de la FAO en matière de forêts en 2024-2025 dans le Programme de travail et budget 2024-2025 et le Plan à moyen terme 2022-2025, dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, qui tiennent compte de la Feuille de route de la FAO pour les forêts, et a encouragé l'Organisation à prendre en considération les points de vue exprimés par les membres lors de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts;
- e. a demandé à la FAO de renforcer son appui normatif et technique aux membres qui en font la demande afin de favoriser et de renforcer les capacités institutionnelles et juridiques nationales utiles à la gestion durable des forêts, conformément à la Feuille de route de la FAO pour les forêts.

### **IX. Activités de la FAO en matière de foresterie urbaine et contribution de celles-ci à la transformation des systèmes agroalimentaires urbains (point 8.1)**

#### 15. Le Comité:

- a. a encouragé les membres de la FAO à intégrer la gestion durable des forêts et des arbres en milieu urbain et périurbain dans la planification urbaine, ce qui contribue à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, à la conservation de la biodiversité et à la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables dans les zones urbaines et périurbaines, permet de bénéficier de produits forestiers et de services écosystémiques durables, concourt à la santé et au bien-être des individus, répond aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et favorise la prestation de services publics adéquats, inclusifs et de qualité aux citoyens;

---

<sup>2</sup> Les déclarations exposant une opinion minoritaire peuvent être consultées à l'annexe D.

- b. a invité les membres à adhérer à l'initiative Villes vertes de la FAO et à faciliter le transfert de connaissances en participant activement aux réseaux techniques régionaux;
- c. a recommandé à la FAO, dans le cadre de l'initiative Villes vertes et d'autres programmes et projets en cours, d'élaborer des programmes et des outils de renforcement des capacités, et de fournir une assistance technique afin d'améliorer la résilience, la santé et le bien-être des habitants des zones urbaines et périurbaines, d'accroître la durabilité des systèmes agroalimentaires et de favoriser le développement durable des villes;
- d. a recommandé à la FAO de continuer à collaborer et à coopérer avec les organisations et les initiatives régionales et internationales pertinentes, et d'étudier de nouvelles possibilités de coopération.

## **X. Contribution du secteur forestier aux activités de la FAO relatives au changement climatique et à la gestion intégrée de l'eau (point 8.2)**

### 16. Le Comité:

- a. a recommandé à la FAO d'aider les membres, à leur demande, à intensifier les efforts qu'ils déploient, y compris les solutions intégrées, pour renforcer la contribution des forêts aux services liés au climat et à l'eau, notamment en conservant les forêts, en mettant un terme au déboisement et à la dégradation des forêts et en inversant ces processus, en promouvant le boisement, le reboisement et la gestion durable des forêts, et en restaurant les paysages forestiers et les bassins versants, à renforcer l'adaptation en ce qui concerne les forêts et l'eau, et à faciliter l'accès au financement, tout en reconnaissant la nécessité d'accroître l'aide aux pays en développement;
- b. a recommandé à la FAO d'aider les membres, à leur demande:
  - i. à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 en intensifiant les activités concernant le secteur forestier;
  - ii. à mettre en œuvre le Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau et à contribuer à la mise en œuvre du thème biennal 2024-2025 de la FAO: «La gestion des ressources en eau à l'appui des *quatre améliorations* – production, nutrition, environnement et conditions de vie – pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030».

## **XI. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et intégration de la biodiversité dans le secteur forestier (point 8.3)**

### 17. Le Comité:

- a. s'est félicité des résultats obtenus par la FAO s'agissant d'appuyer la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), dont l'Organisation codirige la mise en œuvre, et a encouragé les membres à continuer de concourir à cette mise en œuvre et de renforcer les activités de restauration des écosystèmes et le suivi de celles-ci, notamment en utilisant la plateforme du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM), selon qu'il convient;
- b. a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie) grâce au Plan d'action 2021-2023 y relatif, aujourd'hui achevé, et à l'actuel Plan d'action 2024-2027, et a noté que ce dernier était en phase avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

- c. a souligné l'importance de la Stratégie eu égard à la mise en œuvre des activités que mène la FAO pour aider les pays à conserver et à utiliser de manière durable la biodiversité, notamment dans le secteur forestier;
- d. a recommandé à la FAO de poursuivre ses efforts de coopération non seulement avec les instances de la Convention sur la diversité biologique (CDB), mais aussi dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), afin de faire progresser l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier, y compris en ce qui concerne les données et le suivi;
- e. a invité la FAO à recenser et à diffuser des pratiques fondées sur des éléments probants pour ce qui est de la gestion et de l'utilisation durables des espèces sauvages qui procurent des avantages sur les plans social, économique et environnemental, notamment des produits et services qui améliorent la biodiversité et contribuent aux moyens de subsistance des personnes, en particulier celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité, les peuples autochtones et les communautés locales;
- f. a recommandé à la FAO de continuer de travailler aux côtés des membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage et des acteurs du Programme de gestion durable de la faune sauvage en vue de renforcer la capacité des pays d'évaluer les incidences du conflit entre l'être humain et la faune sauvage sur la sécurité alimentaire, dans le cadre du mandat de l'Organisation, et d'assurer une gestion durable des espèces sauvages;
- g. a pris acte de la proposition de l'Afrique se rapportant à une décennie consacrée au boisement et au reboisement.

## **XII. Activités de la FAO en rapport avec la gestion intégrée des incendies de forêt (point 8.4)**

### 18. Le Comité:

- a. a encouragé les membres à envisager la mise en œuvre des principes et des mesures stratégiques de gestion intégrée des incendies qui sont préconisés dans la version révisée des directives d'application volontaire de la FAO sur la gestion des incendies et dans le Cadre de gouvernance des incendies ruraux, en tenant compte des différentes priorités régionales et nationales;
- b. a recommandé à la FAO de continuer d'œuvrer avec ses partenaires, y compris avec ses partenaires internationaux et dans le cadre d'initiatives régionales, au changement de modèle de sorte que l'accent soit mis non plus sur l'extinction des incendies mais sur une approche holistique de gestion intégrée des incendies, reconnaissant la nécessité de mettre à profit, de protéger et de respecter les connaissances traditionnelles et les pratiques coutumières en matière d'utilisation durable qui sont liées à la gestion intégrée des incendies;
- c. a invité la FAO à continuer de soutenir les membres dans le domaine de la gestion intégrée des incendies, notamment par l'entremise du Pôle mondial de gestion des incendies, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités et les échanges techniques.



### **XIII. Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières (point 8.5)**

#### *A. Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea**

19. Le Comité:

- a. a encouragé les membres du Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea* à participer activement à sa 25<sup>e</sup> session, qui se tiendra du 4 au 8 novembre 2024 à Barcelone (Espagne), et à la 8<sup>e</sup> Semaine forestière méditerranéenne;
- b. a encouragé les membres de *Silva Mediterranea* à contribuer à la mise sur pied d'activités relatives à l'initiative phare de restauration des forêts méditerranéennes dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030);
- c. a encouragé la FAO et ses membres à continuer de prendre note des principales conclusions présentées dans les rapports sur l'état des forêts méditerranéennes et dans *Unasylva*, qui constituent des sources d'information essentielles sur les forêts de la région méditerranéenne.

#### *B. Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD)*

20. Le Comité:

- a. a pris acte des messages clés du Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) et de sa participation active aux efforts visant à continuer d'encourager les partenariats stratégiques de façon à mettre en œuvre les priorités stratégiques définies dans son cadre stratégique 2020-2030;
- b. a encouragé le CCFBD à continuer de favoriser les initiatives stratégiques et de faciliter les partenariats entre la FAO, le secteur privé et les autres parties prenantes, afin de promouvoir les approches en matière de bioéconomie reposant sur les forêts et les écosystèmes productifs tout en tirant parti de la technologie et de l'innovation pour la gestion durable des forêts afin de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) et de concrétiser d'autres engagements et objectifs internationaux en rapport avec les forêts;
- c. a invité la FAO à jouer à l'avenir un rôle plus important dans le cadre des prévisions de l'offre et de la demande des produits forestiers afin de contribuer à orienter le dialogue sur les politiques.

#### *C. Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP)*

21. Le Comité:

- a. a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (2022-2032);
- b. a pris acte de la plus grande attention accordée par la CIP au rôle que jouent les essences à croissance rapide gérées de manière durable et les forêts plantées résilientes et diversifiées s'agissant de lutter contre la perte de couvert forestier et de mieux exploiter les forêts dans les milieux ruraux et urbains;
- c. a encouragé les membres de la FAO à collaborer avec la CIP aux fins de l'échange de connaissances, de la collaboration technique et du dialogue sur les politiques, et aussi à réfléchir aux avantages que leur conférerait l'adhésion à la CIP.

*D. Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, du Comité des forêts*

22. Le Comité:

- a. a salué les progrès accomplis par le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides (le Groupe de travail) et les contributions substantielles de ce dernier à la promotion des activités liées aux zones arides, notamment dans le cadre de ses partenariats avec les entités pertinentes;
- b. a insisté sur l'importance de répondre de manière plus coordonnée aux besoins des membres en ce qui concerne les approches intégrées et pluridisciplinaires de gestion des zones arides ainsi que sur le potentiel de l'agroforesterie au service de l'agriculture durable et de la restauration des paysages dans les forêts des zones arides;
- c. a réaffirmé qu'il était important de consolider la collaboration avec les instances de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, notamment en mettant en commun des produits du savoir et des rapports liés à la dégradation des terres et à l'agriculture, et dans le cadre d'autres processus pertinents;
- d. a demandé au Groupe de travail de continuer de renforcer sa collaboration avec le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture, notamment dans le cadre de l'initiative mondiale sur le sylvopastoralisme, et d'informer le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts des progrès accomplis.

*E. Commissions régionales des forêts*

23. Le Comité:

- a. a souligné que les commissions régionales des forêts devaient jouer un rôle plus pertinent en matière de politiques, notamment dans le cadre des conférences régionales de la FAO en contribuant, entre autres, à l'établissement de l'ordre du jour, et a invité la FAO à continuer de renforcer le rôle que jouent les commissions régionales des forêts s'agissant de mieux intégrer les questions importantes intéressant les forêts au niveau régional;
- b. a encouragé les membres à continuer de soutenir activement les commissions régionales des forêts en tant que principaux organes permettant d'établir des passerelles entre le niveau mondial et le niveau régional au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, concernant les questions relatives au secteur forestier;
- c. a encouragé les commissions régionales des forêts à continuer de réfléchir aux moyens de gagner en efficacité, en influence au niveau régional et plus globalement en pertinence stratégique en tant que mécanismes bien établis, s'agissant du dialogue et des échanges intersectoriels sur les politiques, et de renforcer la coordination et la collaboration entre les différents secteurs et les différentes parties prenantes afin de réaliser les ODD, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les autres ambitions et engagements internationaux liés aux forêts.

#### **XIV. Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité (point 8.6)**

*A. Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses*

*B. Code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture*

24. Le Comité:

- a. a pris acte des décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité des forêts.

#### **XV. Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2024-2027) (point 9.1)**

25. Le Comité a examiné le Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2024-2027) et, en particulier, il:

- a. a souligné l'importance de la participation du Comité au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui a fait valoir les multiples contributions des forêts à la réalisation des ODD;
- b. a recommandé à la FAO, entre autres choses, de:
  - i. continuer de faciliter la collaboration entre le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts;
  - ii. continuer de renforcer les activités des commissions régionales des forêts;
  - iii. continuer de chercher des moyens d'améliorer encore l'efficacité des travaux du Comité.

26. Compte tenu des observations formulées ci-dessus, le Comité a adopté son Programme de travail pluriannuel (2024-2027).

#### **XVI. Renforcer la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (point 9.2)**

27. Le Comité:

- a. a salué les progrès accomplis et les résultats obtenus par la FAO dans le cadre de ses activités visant à contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts;
- b. a invité la FAO à continuer d'harmoniser ses programmes de travail sur les forêts avec le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts au titre de son Cadre stratégique 2022-2031, et à rendre compte régulièrement des progrès accomplis lors des sessions du Comité;
- c. a invité la FAO à améliorer la coopération et la collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales compétentes en vue d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan stratégique;
- d. a salué le rôle de chef de file joué par la FAO au sein du PCF et des initiatives conjointes menées sous la direction de celle-ci et a invité l'Organisation à continuer de diriger le PCF

et à mettre en œuvre, dans le cadre de son mandat, les résultats convenus lors de l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts;

- e. a encouragé la FAO à:
- i. continuer de faciliter l'élaboration du plan de travail du PCF et les initiatives conjointes avec d'autres membres du PCF afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ainsi que d'autres buts et objectifs convenus au niveau multilatéral qui concernent les forêts;
  - ii. continuer, en collaboration avec les autres membres du PCF, de travailler sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux afin de rationaliser la communication d'informations et le partage de données, et étudier des moyens d'utiliser cet outil dans les processus d'examen et d'évaluation;
  - iii. renforcer encore la communication et la promotion concernant la contribution des forêts et les initiatives conjointes des membres du PCF, et faciliter l'envoi de messages cohérents et favorables sur les activités du PCF aux organes directeurs respectifs, selon qu'il convient;
  - iv. continuer d'apporter une contribution sous la forme de compétences, de données et de produits de la connaissance aux débats sur les politiques et les questions techniques du Forum des Nations Unies sur les forêts et à l'élaboration de son prochain rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts;
  - v. contribuer à l'évaluation des solutions envisageables pour renforcer la collaboration au sein du PCF.

## **XVII. Dispositions relatives à l'accueil du XVI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial (point 9.3)**

28. Le Comité:
- a. a remercié l'Allemagne et le Pérou d'avoir proposé d'accueillir le XVI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial en 2027 et a examiné les exposés présentés par ces pays;
  - b. a décidé de recommander que le Conseil de la FAO, à sa 176<sup>e</sup> session, examine les communications de l'Allemagne et du Pérou et décide du lieu où se tiendrait le XVI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial.

## **XVIII. Élection des membres du Bureau (point 10)**

29. Le Comité a élu par acclamation M. Pierre Taty (République du Congo) à la présidence de la 28<sup>e</sup> session du Comité des forêts.

30. Les six présidents des commissions régionales des forêts de la FAO assureront la vice-présidence et exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de leur mandat de président de leur propre Commission régionale des forêts (voir le point 1, paragraphe 8).

## **XIX. Date et lieu de la prochaine session (point 11)**

31. Le Comité des forêts a décidé que sa 28<sup>e</sup> session se tiendrait à Rome, en 2026. Les dates exactes seront fixées par le Directeur général de la FAO, après consultation du Comité directeur du Comité des forêts, et communiquées officiellement au Conseil de la FAO à sa prochaine session, en décembre 2024, et à la Conférence de la FAO lors de sa 44<sup>e</sup> session, en 2025.

**XX. Adoption du rapport (point 13)**

32. Le Comité a adopté le rapport, tel que modifié par consensus.

**XXI. Clôture de la session (point 14)**

33. Le Président a clos la session à 14 h 30 (UTC+2), le vendredi 26 juillet 2024.

**Annexe A****Ordre du jour de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation des membres du Comité de rédaction
4. Situation des forêts du monde 2024: innovations dans le secteur forestier pour un avenir plus durable
5. Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts
6. Renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie – possibilités et défis
7. Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031) et activités de la FAO en matière de foresterie au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
8. Progrès accomplis dans la mise en œuvre
  - 8.1 Activités de la FAO en matière de foresterie urbaine et contribution de celles-ci à la transformation des systèmes agroalimentaires urbains
  - 8.2 Contribution du secteur forestier aux activités de la FAO relatives au changement climatique et à la gestion intégrée de l'eau
  - 8.3 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et intégration de la biodiversité dans le secteur forestier
  - 8.4 Activités de la FAO en rapport avec la gestion intégrée des incendies de forêt
  - 8.5 Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières
  - 8.6 Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
    - i. Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses
    - ii. Code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture
9. Questions diverses
  - 9.1 Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2024-2027)
  - 9.2 Renforcer la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
  - 9.3 Dispositions relatives à l'accueil du XVI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial
10. Élection des membres du Bureau
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Autres questions
13. Adoption du rapport
14. Clôture de la session

**Annexe B****Liste des documents**

COFO/2024/1	Ordre du jour provisoire
COFO/2024/2	Situation des forêts du monde 2024: innovations dans le secteur forestier pour un avenir plus durable
COFO/2024/3	Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts
COFO/2024/4	Renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie – possibilités et défis
COFO/2024/5.1	Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031)
COFO/2024/5.2	Activités de la FAO en matière de foresterie au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
COFO/2024/6.1	Activités de la FAO en matière de foresterie urbaine et contribution de celles-ci à la transformation des systèmes agroalimentaires urbains
COFO/2024/6.2	Contribution du secteur forestier aux activités de la FAO relatives au changement climatique et à la gestion intégrée de l'eau
COFO/2024/6.3	Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et intégration de la biodiversité dans le secteur forestier
COFO/2024/6.4	Activités de la FAO en rapport avec la gestion intégrée des incendies de forêt
COFO/2024/6.5	Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières
COFO/2024/6.6	Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
COFO/2024/7.1	Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2024-2027)
COFO/2024/7.2	Renforcer la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, et à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
COFO/2024/7.3	Dispositions relatives à l'accueil du XVI <sup>e</sup> Congrès forestier mondial
COFO/2024/INF/1	Calendrier provisoire
COFO/2024/INF/2 Rev.1	Liste provisoire des documents
COFO/2024/INF/3	Note sur la méthode de travail du Comité des forêts
COFO/2024/INF/4	Liste des participants
COFO/2024/INF/5	Mise en œuvre des recommandations formulées à la 26 <sup>e</sup> session du Comité
COFO/2024/INF/6	État d'avancement de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025, notamment les activités de la FAO relatives à la dégradation des forêts
COFO/2024/INF/7	Informations actualisées sur l'application du Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture
COFO/2024/INF/8	Informations actualisées sur le Pôle mondial de gestion des feux
COFO/2024/INF/9	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne
COFO/2024/INF/10	Résumé des propositions relatives à l'accueil du XVI <sup>e</sup> Congrès forestier mondial (2027)

**Annexe C****Membres du Comité des forêts**

Afghanistan	Congo	Indonésie
Afrique du Sud	Costa Rica	Iran (République islamique d')
Algérie	Côte d'Ivoire	Iraq
Allemagne	Croatie	Irlande
Angola	Cuba	Israël
Arabie saoudite	Égypte	Italie
Argentine	El Salvador	Jamaïque
Arménie	Émirats arabes unis	Japon
Australie	Équateur	Jordanie
Autriche	Érythrée	Kenya
Azerbaïdjan	Espagne	Koweït
Bangladesh	Estonie	Lesotho
Bélarus	États-Unis d'Amérique	Lettonie
Belgique	Éthiopie	Liban
Bolivie (État plurinational de)	Fédération de Russie	Libéria
Botswana	Finlande	Libye
Brésil	France	Lituanie
Bulgarie	Gabon	Luxembourg
Burkina Faso	Géorgie	Madagascar
Burundi	Grèce	Malaisie
Cabo Verde	Guatemala	Mali
Cameroun	Guinée	Maroc
Canada	Guinée équatoriale	Mexique
Chili	Haïti	Mongolie
Chine	Honduras	Myanmar
Chypre	Hongrie	Nicaragua
Colombie	Inde	Nigéria



---

Norvège	République populaire démocratique de Corée	Suisse
Nouvelle-Zélande		Tchad
Oman	République-Unie de Tanzanie	Tchéquie
Ouganda	Roumanie	Thaïlande
Ouzbékistan	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie
Pakistan		Türkiye
Panama	Saint-Marin	Ukraine
Paraguay	Sénégal	Union européenne (Organisation membre)
Pays-Bas (Royaume des)	Serbie	Uruguay
Pérou	Seychelles	Venezuela (République bolivarienne du)
Philippines	Slovaquie	
Pologne	Slovénie	Viet Nam
Portugal	Somalie	Yémen
République de Corée	Soudan	Zambie
République démocratique du Congo	Sri Lanka	Zimbabwe
République dominicaine	Suède	

**Annexe D****Déclarations exposant une opinion minoritaire**

L'Union européenne et ses 27 États membres ont formulé la déclaration suivante concernant le point 7 de l'ordre du jour: «Nous remercions la FAO d'avoir élaboré la Feuille de route pour les forêts et d'avoir consulté les membres. Nous saluons les efforts qui ont été déployés dans le cadre de ce processus pour aboutir à ce résultat. Toutefois, nous déplorons l'ajout en fin de parcours de libellés auxquels l'Union européenne ne peut souscrire. Il s'agit en particulier de libellés comme celui-ci: "en évitant les restrictions et distorsions commerciales injustifiées, en éliminant les obstacles au commerce non nécessaires et injustifiés et en n'en créant pas de nouveaux". Il conviendrait simplement ici d'utiliser le libellé "conformément aux règles commerciales internationales". De plus, nous convenons, sur le principe, du fait que nous devrions éviter les approches génériques, mais cela ne devrait pas être interprété comme privant les membres de la possibilité de définir des mesures "conformément aux règles commerciales internationales".»

**Annexe E****Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – Explication de position**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le Royaume-Uni tient à remercier le secrétariat et l'ensemble des délégués pour les débats constructifs que nous avons tenus cette semaine. Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au succès de la Semaine mondiale des forêts et de la session du Comité des forêts.

Nous sommes heureux d'avoir rejoint le consensus sur l'adoption du rapport de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts (COFO/2024/REP).

Monsieur le Président, maintenant que le rapport a été adopté, le Royaume-Uni souhaite expliquer brièvement sa position concernant le point 7 de l'ordre du jour, et en particulier la douzième ligne du paragraphe 2 de l'introduction de *La feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action 2024-2031*.

Monsieur le Président, le Royaume-Uni se réjouit qu'il soit reconnu dans le rapport final que la Feuille de route de la FAO pour les forêts n'est pas un texte négocié. Le Royaume-Uni ne reconnaît pas la manière dont l'Accord de Paris est présenté dans le texte.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sont deux traités distincts et doivent être considérés comme tels.

Monsieur le Président, nous demandons que cette déclaration soit incluse dans le rapport final.

**Annexe F****États-Unis d'Amérique – Explication de position concernant le rapport de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts de la FAO**

Les États-Unis saluent le rôle moteur du Président et se félicitent du dialogue constructif qui s'est établi et des résultats de la session. Nous avons le plaisir de nous associer au consensus sur ce rapport.

Les États-Unis soutiennent fermement les activités de la FAO dans le domaine des forêts, estiment que leur importante contribution à la réalisation des objectifs de la FAO devrait être mieux reconnue, et croient à l'utilité de la Feuille de route de la FAO pour les forêts à cet égard. Les États-Unis se félicitent qu'il soit reconnu dans le rapport de la 27<sup>e</sup> session du Comité des forêts que la Feuille de route n'a pas fait l'objet de négociations, car cette dernière ne reflète pas les positions bien établies du pays sur certaines questions précises, notamment s'agissant des références à l'Accord de Paris et au Cadre mondial de la biodiversité adopté à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15), ainsi que de la distinction entre les droits individuels et collectifs.

Les États-Unis souhaitent souligner leur position selon laquelle l'emploi de termes du vocabulaire commercial négociés ou adoptés n'a pas d'incidence sur nos obligations ou engagements commerciaux, ou sur le programme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien que la FAO et l'OMC partagent certains intérêts communs, elles ont des rôles, des règles et des membres différents. Cela vaut également pour les appels à adopter des approches qui pourraient freiner les incitations à l'innovation, comme le transfert de technologies qui ne se fait pas sur une base volontaire ni selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

Nous soumettrons ces observations par écrit et demandons qu'elles soient annexées au rapport.

Merci.

## Annexe G

**Dialogue de haut niveau sur l'innovation intitulé «Catalyser l'innovation pour accélérer la contribution des forêts et des produits forestiers au Programme 2030 et au-delà»**

La Directrice générale adjointe de la FAO, M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo, a ouvert la séance. Le Chef du Service des forêts du Département de l'agriculture des États-Unis (Washington, États-Unis d'Amérique), M. Randy Moore, a modéré la séance. Il a présenté les orateurs, ayant rang de ministre, ci-après: M<sup>me</sup> Siti Nurbaya Bakar, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Indonésie; M. István Nagy, Ministre de l'agriculture de la Hongrie; M. Nelsinho Trad, Sénateur et Président du Parlement de l'Amazonie (Brasilia, Brésil) et M. Hassan Hussein Mohamed, Ministre de l'élevage, des forêts et des parcours pastoraux de la République fédérale de Somalie. Cinq déclarations d'ordre général ont ensuite été prononcées par les orateurs suivants: M. Paul Steffen, Directeur suppléant de l'Office fédéral de l'environnement (Suisse); M<sup>me</sup> Maggie Charnley, Responsable de l'Unité chargée des forêts internationales du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (Royaume-Uni); M. Alexander Panfilov, Chef adjoint de l'Agence fédérale des forêts (Fédération de Russie); M<sup>me</sup> Cristina Goralewski, Présidente de l'Institut forestier national (INFONA) (Paraguay) et M<sup>me</sup> Daniela Kleinschmit, Présidente de l'IUFRO et chargée de cours en politique forestière et environnementale à l'Université de Fribourg (Allemagne).

Les participants au Dialogue de haut niveau ont reconnu que l'innovation dans le secteur des forêts était un important accélérateur et moteur de progrès dans la réalisation des ODD. Ils ont noté qu'il était important que l'innovation soit inclusive et équitable, et ont souligné en particulier le rôle essentiel des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales. Il a été souligné que les innovations devaient être conçues et adaptées de manière à répondre aux besoins spécifiques des populations à qui elles s'adressent. Les intervenants ont mis en évidence la nécessité de gérer les forêts de manière durable aux fins de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable, lesquelles sont étroitement liées. Ils ont évoqué les problèmes auxquels les forêts étaient confrontées, notamment le changement climatique, la déforestation, la perte de biodiversité, les organismes nuisibles et les maladies, et reconnu la nécessité d'innover pour contribuer à y remédier. Dans le cadre du dialogue, il a été observé que la recherche dans la filière bois et le développement de produits forestiers innovants étaient essentiels pour améliorer la durabilité et maintenir la contribution socioéconomique des forêts et des produits forestiers.

Le dialogue a célébré l'ampleur et la portée de l'innovation dans le secteur forestier, sous tous ses aspects (technologique, social, politique, institutionnel et financier), aussi bien sur les plans géographique que thématique. Des exemples d'innovations dans le secteur des forêts ont été donnés, parmi lesquels on peut citer: l'initiative Open Foris de la FAO, qui a permis de former plus de 250 000 personnes de 196 pays afin d'améliorer les données sur les forêts; le programme Action contre la désertification de la FAO, qui soutient l'initiative de la Grande muraille verte en Afrique et dans le cadre duquel un plan de restauration à grande échelle a été conçu afin de prendre en compte la résilience climatique et nutritionnelle dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et de l'action climatique, en associant la science des végétaux et les connaissances traditionnelles des communautés locales; les investissements réalisés par l'Indonésie afin de financer des innovations inclusives concernant la législation, la consultation des parties prenantes, la foresterie sociale, la promotion de la conservation, et la gestion des paysages forestiers et des mangroves; l'action menée par la Hongrie pour promouvoir le rôle des systèmes de surveillance des forêts et les intégrer aux formations environnementales et forestières proposées dans le système éducatif; l'investissement du Brésil dans la bioéconomie afin de remédier à des problèmes sociétaux urgents, l'accent étant mis sur l'atténuation de la pauvreté, la réglementation, la gouvernance et la coordination institutionnelle; l'action inclusive menée par la Somalie pour informer les populations locales des effets du changement climatique et mettre en œuvre des politiques de lutte contre celui-ci adaptées au contexte; les travaux de recherche et les investissements réalisés par les États-Unis d'Amérique dans le domaine des forêts afin de promouvoir un large éventail de produits, notamment le biocharbon.

Les participants ont indiqué qu'il existait des moyens de faire de la science et de l'innovation une force productive au service du bien, mais que si l'on voulait promouvoir l'inclusion et l'équité, il fallait que les parties prenantes soient à l'écoute les unes des autres, de manière à favoriser l'acceptabilité technique, la durabilité et l'adhésion sociale. Ils ont souligné la nature transversale de l'innovation et la nécessité de la comprendre et de l'intégrer dans toutes les composantes du secteur forestier. Ils ont mis en évidence l'impact transformateur de la collaboration et des partenariats, qui peuvent stimuler l'innovation et faciliter l'accès au savoir et aux financements. Enfin, le dialogue a fait ressortir le rôle essentiel du financement et de l'investissement dans le développement d'un large éventail d'innovations, l'objectif étant de bâtir un avenir durable et d'atteindre les ODD du Programme 2030 et d'autres objectifs.

## **Dialogue de haut niveau sur l'intensification de l'agroforesterie intitulé «Investissement dans des systèmes agroalimentaires résilients»**

Le Dialogue de haut niveau sur l'intensification de l'agroforesterie a été modéré par M. Silayo Dos Santos, Vice-Président du Comité des forêts. La séance a débuté avec les observations liminaires de M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de la FAO, qui a souligné la contribution de l'agroforesterie aux *quatre améliorations*. M. Michael Taylor, qui travaille dans une exploitation agrosylvopastorale en Australie, a apporté sa perspective professionnelle. M<sup>me</sup> Elaine Springgay, spécialiste de l'agroforesterie, a présenté les travaux de la FAO dans ce domaine. M. Dos Santos a présenté les intervenants de haut niveau, qui étaient les suivants: M. Norbert Totschnig, Ministre fédéral de l'agriculture, des forêts, des régions et de la gestion de l'eau de l'Autriche; M<sup>me</sup> Pippa Hackett, Sénatrice et Ministre d'État chargée de l'aménagement du territoire et de la biodiversité au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine de l'Irlande; M. Abel Bom Jesus, Ministre de l'agriculture de Sao Tomé-et-Principe; M. Franklin L. Khobung, Co-Secrétaire de la Division de la gestion des ressources naturelles du Ministère de l'agriculture et du bien-être des agriculteurs de l'Inde; M. Jorge Mario Rodriguez, Directeur du Fonds national pour le financement des forêts (FONAFIO) du Costa Rica. Au cours de cette manifestation, la Côte d'Ivoire, les Pays-Bas, la Jamaïque et l'Indonésie ont également fait des déclarations. Les déclarations d'observateurs au nom du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et de l'initiative Acorn Rabobank qui étaient prévues ont été prises en compte mais n'ont pas pu être prononcées en raison de contraintes de temps. M. Nyam-Osor, Conseiller du Président de la Mongolie sur les politiques de protection de l'environnement et de développement vert et Président du Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts en zone aride et les systèmes agrosylvopastoraux, a clôturé la manifestation.

Au cours du dialogue, les interventions des membres ont couvert un large éventail de questions, mettant en évidence les expériences diverses des pays dans la mise en œuvre et l'intensification de l'agroforesterie. Les intervenants ont partagé des exemples de réussites et des enseignements tirés de leurs initiatives novatrices d'agroforesterie, qui vont de la fourniture d'un appui à l'élaboration de politiques à la mise en œuvre d'activités sur le terrain, et ont souligné que l'intensification de l'agroforesterie requérait des investissements importants. On peut s'appuyer sur ces analyses pour éliminer ensemble les obstacles à l'agroforesterie.

Les participants au Dialogue de haut niveau ont affirmé que l'agroforesterie était essentielle pour améliorer les moyens de subsistance, renforcer la résilience et la sécurité alimentaire des petits exploitants et concrétiser les engagements pris aux niveaux national et international en matière de développement durable. Les intervenants ont évoqué les obstacles qui continuaient d'entraver l'intensification de l'agroforesterie, notamment les difficultés techniques et financières et les lacunes en matière de connaissances. Ils ont mis en lumière les domaines dans lesquels il fallait investir en priorité pour remédier à ces lacunes, comme les incitations financières innovantes s'adressant aux agriculteurs, les partenariats public-privé, le paiement des services écosystémiques, le développement de chaînes de valeur vertes et les services de vulgarisation.

Le dialogue a également montré comment la FAO répondait aux besoins des membres et s'efforçait de remédier à l'insuffisance des capacités mondiales en matière d'agroforesterie en appliquant une stratégie novatrice, qui s'articule autour de trois axes prioritaires: i) promotion de l'agroforesterie et mise en œuvre de pratiques agroforestières afin d'assurer la durabilité des systèmes de production; ii) amélioration du suivi de l'agroforesterie; iii) appui à l'élaboration de politiques nationales d'agroforesterie et à la conception de stratégies.

Les participants ont souligné qu'il était essentiel de mener une action collective afin de surmonter les obstacles qui continuent d'entraver l'adoption de systèmes agroforestiers, de pérenniser l'agroforesterie et d'exploiter au maximum le potentiel de l'agroforesterie s'agissant de renforcer les liens entre l'agriculture et les forêts.